

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 20 JUIN 2025

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'HLM « 3F CENTRE VAL DE LOIRE » s'est réuni le vendredi 20 juin 2025 à 10 h 30, sur convocation de son président adressée à chacun des membres du conseil, aux commissaires aux comptes et aux représentants du comité social d'entreprise.

ETAIENT PRESENTS :

Anne Chavigny	Présidente
Antonio Martins	Vice-Président
Action Logement Immobilier	Administrateur
<i>Représentée par Philippe Boille</i>	
Agglopolys	Administrateur
<i>Représentée par Odile Soulès</i>	
Orléans Métropole	Administrateur
<i>Représentée par Stéphane Chouin</i>	
CCI du Loir-et-Cher	Administrateur
<i>Représentée par Jean-François Durand</i>	
Conseil Départemental de Loir et Cher	Administrateur
<i>Représenté par Yves Lecuir</i>	
Fabrice Destouches	Administrateur
Sylvie Gontarski	Administratrice
Martial Leblond	Administrateur locataire
Olivier Racault	Administrateur
Paul Seignolle	Censeur

ABSENTS EXCUSES :

Tours Métropole Val de Loire , représentée par Aude Goblet	Administrateur
Rebecca Vacher	Administratrice
Valérie Dordoigne	Administratrice
Vincent Bouteleux	Administrateur
Olivier Marchet , Délégué territorial Grand Ouest, Action Logement Immobilier	
Lucie Montigny	CSE 3F CVL
Dominique Bailleul	CSE 3F CVL

POUVOIRS :

De Philippe Duchesne, représentant permanent d'Immobilière 3F, à la présidente
De Chantal Deschamps à Sylvie Gontarski

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Marie-Noëlle Amiot	Présidente de la CCI du Loir-et-Cher
Souleye Diouf	Directeur général 3F CVL
Thierry Sure	Directeur Général
	Adjoint I3F
Thierry Fourniguet	Directeur général adjoint 3F CVL
Karim Benzerrouk	Responsable des
	Services Financiers 3F CVL
Hélène Kermorgant	RSM France
Aurélie Le Calvez	CSE 3F CVL
Annick Fournier	CSE 3F CVL
Gaëlle Poncet	Assistante de direction 3F CVL

Nomination du nouveau Président et mode d'exercice de la direction générale

Nomination du nouveau Président

Suite à l'expiration du mandat de Monsieur Paul SEIGNOLLE, il est demandé aux administrateurs de bien vouloir pourvoir à son remplacement en tant que Président du Conseil d'administration.

Madame Anne CHAVIGNY ayant fait acte de candidature, il est proposé aux administrateurs de la nommer en tant que Présidente du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administratrice, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2027 appelée à statuer sur l'exercice 2026.

Madame Anne CHAVIGNY déclare ne pas être frappée par une des incapacités prévues par la loi pour exercer ces fonctions.

A l'unanimité, le Conseil d'administration entérine la nomination de Madame Anne CHAVIGNY en qualité de présidente.

Mode d'exercice de la direction générale

En sa qualité de nouvelle Présidente du conseil d'administration, Madame Anne CHAVIGNY préside désormais la séance et poursuit l'ordre du jour.

La Présidente indique que conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et à l'article 16 des statuts, le conseil d'administration doit opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévus par la loi, soit le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, soit la dissociation de ces fonctions.

Elle rappelle que lors de sa réunion du 18 juin 2020, le conseil d'administration avait décidé, comme précédemment, d'opter pour la dissociation de ces fonctions. Il est donc proposé au conseil d'administration d'opter à nouveau pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

A l'unanimité, le conseil adopte cette proposition et le maintien de la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et du directeur général.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présidente lève la séance à 12 h 10.

**Pour extrait certifié conforme,
Fait à Blois, le 20 juin 2025
Le Directeur Général
Souleye DIOUF**

